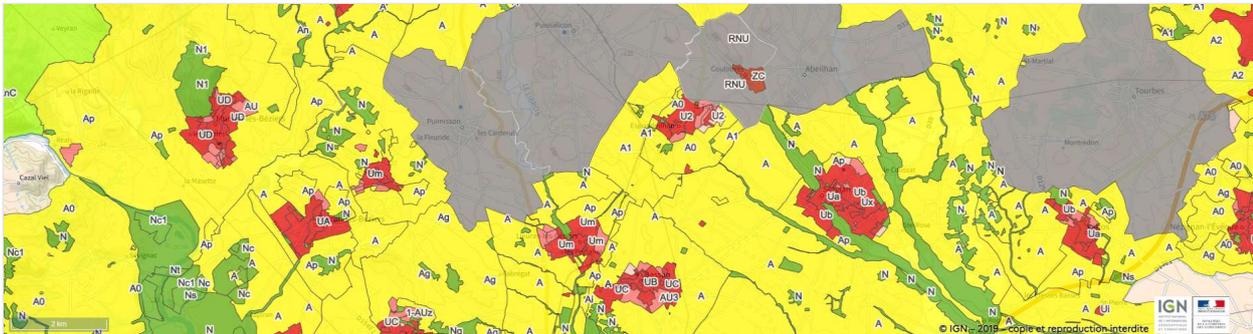


IMPRESSION DE LA CARTE



Légende de la Carte

Légende de la vue d'ensemble

COMMUNE (RNU)

 Règlement national d'urbanisme

DOCUMENT (PLUi, PLU, POS, CC, PSMV)

 Plan local d'urbanisme

 Plan d'occupation des sols

 Carte communale

 Plan de sauvegarde et de mise en valeur

 Plan local d'urbanisme intercommunal

Légende des Documents d'Urbanisme et des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Zonages des documents d'urbanisme

zone_urba_du

 Zone urbaine

 Zone à urbaniser, ouverte

 Zone à urbaniser, bloquée

 Zone agricole

 Zone naturelle et forestière

 Zone couverte par le RNU

secteur_cc_du

 Secteur ouvert à la construction

 Secteur réservé aux activités

 Constructions non autorisées

 Zone couverte par le RNU

Périmètres d'informations

- info_pct_du
- Site archéologique
 - ~ Zone d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseau eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - ➔ Plan d'exposition au bruit des aérodromes
 - ⊠ Emprise ou localisation des immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits
 - Autre information
- info_in_du
- ➔ Périmètre d'application du plan de sauvegarde et mise en valeur
 - ➔ Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations
 - ➔ Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - ➔ Zone d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseau eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - ✕ Plan d'exposition au bruit des aérodromes
 - ↙ Autre information
- info_sur_du
- ➔ Périmètre d'application du plan de sauvegarde et mise en valeur
 - ➔ Secteur sauvegardé, Site Patrimonial Remarquable
 - ➔ Périmètre d'aménagement concerté
 - ➔ Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
 - ➔ Périmètre de droit de préemption urbain
 - ➔ Zone d'aménagement différé
 - ➔ Zone d'obligation du permis de démolir
 - ➔ Périmètre de développement prioritaire économie d'énergie
 - ➔ Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations
 - ➔ Périmètre minier
 - ➔ Zone de recherche et d'exploitation de carrière
 - ➔ Périmètre des zones délimitées - divisions foncières soumises à déclaration préalable
 - ➔ Périmètre de sursis à statuer
 - ➔ Secteur de programme d'aménagement d'ensemble
 - ➔ Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - ➔ Zone agricole protégée
 - ➔ Site archéologique
 - ➔ Zone à risque d'exposition au plomb
 - ➔ Espaces et milieux à préserver
 - ➔ Zones d'assainissement collectif/non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseau eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - ➔ ZPR-ZPE
 - ➔ Projet de PPRN et PPRM
 - ➔ Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - ➔ Arrêté du préfet coordonnateur de massif
 - ➔ Document d'aménagement artisanal et commercial
 - ➔ Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains
 - ➔ Lotissement
 - ➔ Plan d'exposition au bruit des aérodromes
 - ➔ Dépassement des règles du PLU pour diversité de l'habitat
 - ➔ Dépassement des règles du PLU pour performance énergétique
 - ➔ Périmètre PUP
 - ➔ Périmètre de non application du L 111-6-2
 - ➔ Secteur à fiscalité particulière
 - ➔ Droit de préemption commerciale
 - ➔ Périmètre d'opération d'intérêt national
 - ➔ Périmètre de secteur affecté par un seuil minimal de densité
 - ➔ Schémas d'aménagement de plage
 - ➔ Bois ou forêts relevant du régime forestier
 - ➔ Secteurs d'information sur les sols
 - ➔ Périmètres de projets AFUP
 - ➔ Périmètre d'annulation partielle
 - ➔ Autre périmètre d'information

Qualité urbaine et architecturale

Périmètres d'informations

- info_pct_du
 - Site archéologique
 - Zone d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseau eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - Plan d'exposition au bruit des aérodromes
 - Emprise ou localisation des immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits
 - Autre information
- info_in_du
 - Périmètre d'application du plan de sauvegarde et mise en valeur
 - Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - Zone d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseau eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - Plan d'exposition au bruit des aérodromes
 - Autre information
- info_sur_du
 - Périmètre d'application du plan de sauvegarde et mise en valeur
 - Secteur sauvegardé, Site Patrimonial Remarquable
 - Périmètre d'aménagement concerté
 - Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
 - Périmètre de droit de préemption urbain
 - Zone d'aménagement différé
 - Zone d'obligation du permis de démolir
 - Périmètre de développement prioritaire économie d'énergie
 - Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations
 - Périmètre minier
 - Zone de recherche et d'exploitation de carrière
 - Périmètre des zones délimitées - divisions foncières soumises à déclaration préalable
 - Périmètre de suris à statuer
 - Secteur de programme d'aménagement d'ensemble
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - Zone agricole protégée
 - Site archéologique
 - Zone à risque d'exposition au plomb
 - Espaces et milieux à préserver
 - Zones d'assainissement collectif/non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseau eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - ZPR,ZPE
 - Projet de PPRN et PPRM
 - Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Arrêté du préfet coordonnateur de massif
 - Document d'aménagement artisanal et commercial
 - Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains
 - Lotissement
 - Plan d'exposition au bruit des aérodromes
 - Dépassement des règles du PLU pour diversité de l'habitat
 - Dépassement des règles du PLU pour performance énergétique
 - Périmètre PUP
 - Périmètre de non application du L 111-6-2
 - Secteur à fiscalité particulière
 - Droit de préemption commercial
 - Périmètre d'opération d'intérêt national
 - Périmètre de secteur affecté par un seuil minimal de densité
 - Schémas d'aménagement de plage
 - Bois ou forêts relevant du régime forestier
 - Secteurs d'information sur les sols
 - Périmètres de projets AFUP
 - Périmètre d'annulation partielle
 - Autre périmètre d'information

- prescription_pct_du
 - Espace boisé classé
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - Emplacement réservé
 - Elément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Elément extérieur particulier protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription
- prescription_lin_du
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Unité urbanistique ou paysagère (secteur, quartier) soumise à des dispositions spécifiques
 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques ou limites séparatives
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Hauteur maximale de façade
 - Hauteur maximale de faitage ou de construction
 - Hauteur imposée de façade
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription
- prescription_sur_du
 - Espace boisé classé à protéger ou conserver
 - Espace boisé classé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - Secteur avec disposition de reconstruction /démolition
 - Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - Emplacement réservé
 - Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace libre à dominante végétale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace vert non protégé à requalifier
 - Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
 - Immeuble bâti non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Immeuble non bâti ou espace libre non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Unité urbanistique ou paysagère soumise à des dispositions spécifiques
 - Elément de paysage
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - Secteur de plan de masse
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions
 - Changement de destination de bâtiment agricole
 - Secteur à programme de logement social
 - Orientation d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - Secteur diversité commerciale
 - Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Secteur de performance énergétique
 - Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - Espaces remarquables du littoral
 - Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - Mixité des destinations ou sous-destinations
 - Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - Emprise au sol
 - Hauteur
 - Volumétrie
 - Aspect extérieur
 - Coefficient de biotope par surface
 - Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - Stationnement
 - Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - Desserte par les réseaux
 - Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription

Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser

Secteurs de projet

- prescription_pct_du
 - Espace boisé classé
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - Emplacement réservé
 - Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Élément extérieur particulier protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
- Autre prescription
- prescription_ln_du
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Unité urbanistique ou paysagère (secteur, quartier) soumise à des dispositions spécifiques
 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques ou limites séparatives
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Hauteur maximale de façade
 - Hauteur maximale de faîtage ou de construction
 - Hauteur imposée de façade
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
- Autre prescription
- prescription_surf_du
 - Espace boisé classé à protéger ou conserver
 - Espace boisé classé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
 - Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - Emplacement réservé
 - Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace libre à dominante végétale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace vert non protégé à requalifier
 - Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
 - Immeuble bâti non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Immeuble non bâti ou espace libre non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Unité urbanistique ou paysagère soumise à des dispositions spécifiques
 - Élément de paysage
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - Secteur de plan de masse
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions
 - Changement de destination de bâtiment agricole
 - Secteur à programme de logement social
 - Orientation d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - Secteur diversité commerciale
 - Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Secteur de performance énergétique
 - Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - Espaces remarquables du littoral
 - Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - Mixité des destinations ou sous-destinations
 - Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - Emprise au sol
 - Hauteur
 - Volumétrie
 - Aspect extérieur
 - Coefficient de biotope par surface
 - Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - Stationnement
 - Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - Desserte par les réseaux
 - Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription

- prescription_pct_du
 - Espace boisé classé
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - ✕ Emplacement réservé
 - Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - ☆ Élément extérieur particulier protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - ★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - ⊕ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⊕ Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - ◀ Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
- Autre prescription
- prescription_lin_du
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Unité urbanistique ou paysagère (secteur, quartier) soumise à des dispositions spécifiques
 - ★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques ou limites séparatives
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Hauteur maximale de façade
 - Hauteur maximale de faitage ou de construction
 - Hauteur imposée de façade
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
- Autre prescription
- prescription_surf_du
 - Espace boisé classé à protéger ou conserver
 - Espace boisé classé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - Secteur avec disposition de reconstruction /démolition
 - Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - Emplacement réservé
 - Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace libre à dominante végétale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace vert non protégé à requalifier
 - Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
 - Immeuble bâti non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Immeuble non bâti ou espace libre non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Unité urbanistique ou paysagère soumise à des dispositions spécifiques
 - Élément de paysage
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - Secteur de plan de masse
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions
 - Changement de destination de bâtiment agricole
 - Secteur à programme de logement social
 - Orientation d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - Secteur diversité commerciale
 - Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Secteur de performance énergétique
 - Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - Espaces remarquables du littoral
 - Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - Mixité des destinations ou sous-destinations
 - Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - Emprise au sol
 - Hauteur
 - Volumétrie
 - Aspect extérieur
 - Coefficient de biotope par surface
 - Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - Stationnement
 - Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - Desserte par les réseaux
 - Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription

Traitement environnemental et paysager

Équipements, réseaux et emplacements réservés

- prescription_pct_du
 - Espace boisé classé
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - Emplacement réservé
 - Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Élément extérieur particulier protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription
- prescription_ln_du
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Unité urbanistique ou paysagère (secteur, quartier) soumise à des dispositions spécifiques
 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques ou limites séparatives
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Hauteur maximale de façade
 - Hauteur maximale de faîtage ou de construction
 - Hauteur imposée de façade
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription
- prescription_surf_du
 - Espace boisé classé à protéger ou conserver
 - Espace boisé classé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
 - Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - Emplacement réservé
 - Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace libre à dominante végétale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace vert non protégé à requalifier
 - Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
 - Immeuble bâti non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Immeuble non bâti ou espace libre non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Unité urbanistique ou paysagère soumise à des dispositions spécifiques
 - Élément de paysage
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - Secteur de plan de masse
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions
 - Changement de destination de bâtiment agricole
 - Secteur à programme de logement social
 - Orientation d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - Secteur diversité commerciale
 - Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Secteur de performance énergétique
 - Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - Espaces remarquables du littoral
 - Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - Mixité des destinations ou sous-destinations
 - Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - Emprise au sol
 - Hauteur
 - Volumétrie
 - Aspect extérieur
 - Coefficient de biotope par surface
 - Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - Stationnement
 - Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - Desserte par les réseaux
 - Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription

- prescription_pct_du
 - Espace boisé classé
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - ✕ Emplacement réservé
 - Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - ☆ Élément extérieur particulier protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - ★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - ⬢ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⊕ Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - ◀ Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
- Autre prescription
- prescription_lin_du
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Unité urbanistique ou paysagère (secteur, quartier) soumise à des dispositions spécifiques
 - ★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques ou limites séparatives
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Hauteur maximale de façade
 - Hauteur maximale de faitage ou de construction
 - Hauteur imposée de façade
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
- Autre prescription
- prescription_surf_du
 - Espace boisé classé à protéger ou conserver
 - Espace boisé classé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - Secteur avec disposition de reconstruction /démolition
 - Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - Emplacement réservé
 - Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace libre à dominante végétale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Espace vert non protégé à requalifier
 - Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
 - Immeuble bâti non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Immeuble non bâti ou espace libre non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - Unité urbanistique ou paysagère soumise à des dispositions spécifiques
 - Élément de paysage
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - Secteur de plan de masse
 - Limite maximale d'implantation de construction
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Règles d'implantation des constructions
 - Changement de destination de bâtiment agricole
 - Secteur à programme de logement social
 - Orientation d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - Secteur diversité commerciale
 - Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Secteur de performance énergétique
 - Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - Espaces remarquables du littoral
 - Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - Mixité des destinations ou sous-destinations
 - Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - Emprise au sol
 - Hauteur
 - Volumétrie
 - Aspect extérieur
 - Coefficient de biotope par surface
 - Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - Stationnement
 - Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - Desserte par les réseaux
 - Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription



Secteurs soumis à d'autres dispositions particulières

- prescription_pct_du
 - Espace boisé classé
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - ✕ Emplacement réservé
 - Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - ☆ Élément extérieur particulier protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - ★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - 📍 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - 🌿 Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - 🚫 Interdiction d'accès
 - 👁️ Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
 - 📐 Périmètre couvert par un Plan de secteurs
- Autre prescription
- prescription_lin_du
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - 🚧 Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 📐 Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 🌿 Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 🌿 Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 🚰 Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 📐 Unité urbanistique ou paysagère (secteur, quartier) soumise à des dispositions spécifiques
 - ★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - 📐 Limite maximale d'implantation de construction
 - 📐 Limite imposée d'implantation de construction
 - 📐 Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques ou limites séparatives
 - 📐 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - 🚶 Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
 - 🚶 Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - 🌿 Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - 📐 Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - 📐 Hauteur maximale de façade
 - 📐 Hauteur maximale de faitage ou de construction
 - 📐 Hauteur imposée de façade
 - 📐 Périmètre couvert par un Plan de secteurs
- Autre prescription
- prescription_surf_du
 - 📐 Espace boisé classé à protéger ou conserver
 - 📐 Espace boisé classé
 - 📐 Secteur avec limitation de la constructibilité
 - 📐 Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - 📐 Secteur avec disposition de reconstruction /démolition
 - 📐 Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - ✕ Emplacement réservé
 - 📐 Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - 📐 Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 📐 Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 📐 Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 📐 Espace libre à dominante végétale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 📐 Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 📐 Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
 - 📐 Espace vert non protégé à requalifier
 - 📐 Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
 - 📐 Immeuble bâti non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - 📐 Immeuble non bâti ou espace libre non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
 - 📐 Unité urbanistique ou paysagère soumise à des dispositions spécifiques
 - 📐 Élément de paysage
 - 📐 Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - 📐 Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - 📐 Secteur de plan de masse
 - 📐 Limite maximale d'implantation de construction
 - 📐 Limite imposée d'implantation de construction
 - 📐 Règles d'implantation des constructions
 - 📐 Changement de destination de bâtiment agricole
 - 📐 Secteur à programme de logement social
 - 📐 Orientation d'aménagement
 - 📐 Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - 📐 Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - 📐 Secteur diversité commerciale
 - 📐 Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - 🚶 Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - 🌿 Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - 📐 Secteur de performance énergétique
 - 📐 Secteur d'aménagement numérique
 - 🚫 Interdiction d'accès
 - 📐 Secteurs avec densité minimale de construction
 - 📐 Majoration des volumes constructibles
 - 📐 Espaces remarquables du littoral
 - 📐 Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - 📐 Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - 📐 Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - 📐 Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - 📐 Mixité des destinations ou sous-destinations
 - 📐 Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - 📐 Emprise au sol
 - 📐 Hauteur
 - 📐 Volumétrie
 - 📐 Aspect extérieur
 - 📐 Coefficient de biotope par surface
 - 📐 Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - 📐 Stationnement
 - 📐 Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - 📐 Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - 📐 Desserte par les réseaux
 - 📐 Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - 📐 Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - 📐 Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations
 - 📐 Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
 - 📐 Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - 📐 Périmètre couvert par un Plan de secteurs
 - Autre prescription

Légende des Servitudes d'Utilité Publique

Forêts

-  Protection des bois et forêts à Mayotte - A1
-  Forêts dites de protection - A7
-  Terrains en montagne et dunes - A8

Littoral

-  Littoral - EL9

Eaux

-  Protection des eaux - périmètre de protection immédiate - AS1
-  Protection des eaux - périmètre de protection rapprochée - AS1
-  Protection des eaux - périmètre de protection éloignée - AS1
-  Protection des eaux - périmètre de protection eau minérale - AS1
-  Lits et berges des cours d'eau - A4

Réserves naturelles et parcs nationaux

-  Réserves naturelles - AC3
-  Parcs nationaux - EL10

Zones agricoles protégées

-  Zones agricoles protégées - A9
-  Protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay - A10

Monuments historiques

-  Périmètre des abords - AC1
-  Monuments historiques - AC1

Monuments naturels et sites

assiette_sup_p

-  Sites inscrits et classés - AC2

assiette_sup_s

-  Sites inscrits et classés - AC2

Patrimoine architectural et urbain

-  Sites patrimoniaux remarquables - AC4
-  Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - AC4bis

Installations sportives

-  Equipements sportifs - JS1

Eaux et assainissement

assiette_sup_l

-  Conduites d'irrigation - A2
 -  Canalisations publiques d'eau et assainissement - A5
- assiette_sup_s
-  Conduites d'irrigation - A2
 -  Entretien des canaux d'irrigation - A3
 -  Canalisations publiques d'eau et assainissement - A5
 -  Ecoulement des eaux nuisibles - A6

Cours d'eau

-  Cours d'eau - Halage - EL3
-  Cours d'eau - Marchepied - EL3

Navigation maritime

-  Champs de vue pour la navigation maritime - EL8

Transports ferroviaires ou guidés

-  Voies ferrées et visibilité sur les voies publiques - T1
-  Tréfonds - T3

Réseaux routiers

assiette_sup_s

-  Visibilité sur les voies publiques - EL5
 -  Réserve de terrains nécessaires aux routes - EL6
 -  Alignement des voies publiques - EL7
 -  Interdictions d'accès en bord de routes - EL11
- assiette_sup_l
-  Alignement des voies publiques - EL7

Circulation aérienne

assiette_sup_p

-  Aéronautique de balisage - T4
-  Extérieur des zones de dégagement - T7

assiette_sup_s

-  Aéronautique de balisage - T4
-  Circulation aérienne - T5
-  Terrains nécessaires à la navigation aérienne - T6
-  Extérieur des zones de dégagement - T7

Electricité

assiette_sup_l

 Canalisations électriques aériennes - I4

 Canalisations électriques souterraines - I4

assiette_sup_s

 Canalisations électriques - I4

Gaz

assiette_sup_l

 Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

assiette_sup_s

 Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

 Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

Energie hydraulique

 Energie hydraulique - I2

Réseaux de chaleur et de froid

 Canalisation de transport et de distribution de chaleur - I9

Mines et carrières

 Mines et carrières - I6

 Stockage souterrain de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I7

Transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques

assiette_sup_s

 Maîtrise des canalisations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques - I1

 Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

 Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

 Canalisations de distribution de gaz - I5

assiette_sup_l

 Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

Remontées mécaniques et pistes de ski

assiette_sup_s

 Développement et protection des montagnes - EL4

 Survol au profit des téléphériques - T2

assiette_sup_l

 Survol au profit des téléphériques - T2

Associations syndicales

assiette_sup_l

 Conduites d'irrigation - A2

 Canalisations publiques d'eau et assainissement - A5

assiette_sup_s

 Conduites d'irrigation - A2

 Entretien des canaux d'irrigation - A3

 Canalisations publiques d'eau et assainissement - A5

 Ecoulement des eaux nuisibles - A6

Transport par câble en milieu urbain

 Transport par câble - T9

Télécommunication

assiette_sup_s

 Installations de navigation et d'atterrissage - Zone primaire de dégagement - T8

 Installations de navigation et d'atterrissage - Zone secondaire de dégagement - T8

 Installations de navigation et d'atterrissage - Zone spéciale de dégagement - T8

 Installations de navigation et d'atterrissage - Secteur de dégagement - T8

 Communications électroniques - Zone de garde - PT1

 Communications électroniques - Zone de protection - PT1

 Communications électroniques - Zone primaire de dégagement - PT2

 Communications électroniques - Zone secondaire, spéciale et secteur de dégagement - PT2

 Réseaux de télécommunication - PT3

assiette_sup_l

 Réseaux de télécommunication - PT3

Ouvrages de défense

 Champs de vue pour la navigation maritime - AR1

 Ouvrages de défense ou de sécurité maritime - AR2

 Magasins à poudre - zones de prohibition - AR3

 Magasins à poudre - zones d'isolement - AR3

 Terrains d'atterrissage militaires - AR4

 Fortifications et ouvrages militaires - AR5

 Champs de tir - AR6

Cimetières

 Cimetières - INT1

Etablissements conchylicoles

 Etablissements conchylicoles - AS2

Ouvrages et plans de prévention des risques

-  Loire et ses affluents - EL2bis
-  Plans de prévention des risques naturels et miniers - PM1
-  Inondations pour la rétention des crues du Rhin - PM1bis
-  Installations classées et sites constituant un risque pour la sécurité et la salubrité publique - PM2
-  Plans de prévention des risques technologiques - PM3
-  Zones de rétention d'eau et de mobilité des cours d'eau - PM4
-  Ouvrages hydrauliques- PM5
-  Installations nucléaires de base - PM6

Légende des Schémas de Cohérence Territoriale

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

-  Schéma de Cohérence territoriale (publié)
-  Schéma de Cohérence territoriale (non publié)
-  Périmètre de SCOT arrêté